

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

paraissant la 1^{ère} et 2^e quinzaine de chaque mois à Brazzaville.

DESIGNATIONS	ABONNEMENTS				NUMERO	
	1 AN		6 MOIS		Voie ordinaire	Voie avion
	Voie ordinaire	Voie avion	Voie ordinaire	Voie avion		
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO.....					265	325
GABON, REP. CENTRAFRICAINE, CAMEROUN, TCHAD.....	6.335	7.775	3.170	3.885	265	385
ANGOLA, ZAIRE, GUINEE EQUATORALE.....		9.215	3.165	4.605	285	385
AUTRES PAYS D'AFRIQUE.....		9.215	3.165	4.605	285	525
		12.600	3.180	6.300		
FRANCE, AFR. DU NORD, ILE MAURICE, MAD. AFRIQUE OCCIDENTALE.....	6.840	11.160	3.420	5.580	285	645
DEPARTEMENTS FRANÇAIS OUTRE-MER.....		15.840	3.400	7.920		645
AMERIQUE.....		15.840	3.420	7.920		465
ASIE.....		15.480	3.420	7.740		645
AUTRES PAYS D'EUROPE.....		13.330	3.420	6.625		645

— Annonces judiciaires et légales et avis divers : 180 frs la ligne (il ne sera pas compté moins de 1.000 frs par annonce ou avis) ;
 — Propriété foncière et minière : 2.400 frs le texte ; — Déclaration d'association : 1.500 frs le texte.

DIRECTION : BOITE POSTALE 2.087 A BRAZZAVILLE

Règlement : espèce, par mandat-postal, par chèque visé pour provision et payable à BRAZZAVILLE, libellé à l'ordre du Journal Officiel et adressé à la direction du journal officiel avec documents correspondants.

S O M M A I R E

Présidence de la République

- Décret n° 80-176/PR.-CAB. du 15 avril 1980, portant détermination de la photographie officielle du Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des ministres 281
- Décret n° 80-177 du 15 avril 1980, portant nomination à titre normal et à titre exceptionnel dans l'ordre du mérite congolais 281

Présidence du Conseil des Ministres

- Décret n° 80-147 du 4 avril 1980, plaçant un ingénieur en position de détachement auprès du MULPOC Afrique Centrale 281

Premier Ministre, Chef du Gouvernement

- Actes en abrégé 282

Ministère de la Défense Nationale

- Actes en abrégé 282

Ministère de l'Intérieur

- Actes en abrégé 284

Ministère de l'Information et des Postes et Télécommunications

- Actes en abrégé 285

Ministère des Finances

- Actes en abrégé 285

Ministère du Travail et de la Justice,

- Décret n° 80-142/MJT.-DGTFP.-DFP. du 1^{er} octobre 1980, portant intégration et nomination d'un agent dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services administratifs et financiers (contributions directes et enregistrement) 305
- Décret n° 80-143/MJT.-DGTFP.-DFP. du 1^{er} avril 1980, portant intégration et nomination dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services techniques (industrie) 306
- Décret n° 80-145/MJT.-DGTFP.-SCALM. du 3 avril 1980, portant détachement d'un ingénieur statisticien de 2^e échelon 306
- Décret n° 80-153/MJT.-DGTFP.-DFP. du 10 avril 1980, portant reclassement et nomination d'un attaché de 4^e échelon des services administratifs et financiers 307
- Actes en abrégé 307

<i>Rectificatif</i> n° 3100/MJT.-DGTFP.-DFP. du 5 avril 1980 à l'arrêté n° 4445/MJT.-DGTFP.-DFP. du 14 septembre 1979, portant reclassement et nomination d'un agent technique principal des postes et télécommunications de 8 ^e échelon	308
<i>Rectificatif</i> n° 3243/MJT.-DGTFP.-DFP. du 9 avril 1980 à l'arrêté n° 189/MJT.-SGFPT.-DFP. du 12 janvier 1978, portant reclassement et nomination de certains instituteurs-adjoints admis au C.E.A.P., en ce qui concerne un instituteur-adjoint de 1 ^{er} échelon	308
<i>Rectificatif</i> n° 3460/MJT.-DGTFP.-DFP. du 14 avril 1980 à l'arrêté n° 949/MJT.-SGFPT.-DFP. du 7 janvier 1978, portant reclassement et nomination de certains instituteurs et institutrices de l'enseignement admis au diplôme de conseiller pédagogique principal session de juin 1977, en ce qui concerne un agent	308
<i>Rectificatif</i> n° 3476/MJT.-DGTFP.-DFP. du 14 avril 1980 à l'arrêté n° 1211/MJT.-SGFPT.-DFP., portant versement, reclassement et nomination dans les cadres des services administratifs et économiques de l'enseignement, des fonctionnaires exerçant les fonctions de surveillants et déclarés définitivement admis aux examens professionnels d'accès aux différents grades de l'enseignement (surveillants)	308
<i>Rectificatif</i> n° 2049/MJT.-DGTFP.-DFP. du 1 ^{er} avril 1980 à l'arrêté n° 951/MJT.-DGTFP.-DFP. du 9 mars 1979, portant intégration et nomination de certains élèves sortis de l'école normales des instituteurs de Brazzaville en ce qui concerne un agent	309
<i>Rectificatif</i> n° 2050/MJT.-DGTFP.-DFP. du 1 ^{er} avril 1980 à l'arrêté n° 4287/MJT.-DGTFP.-DFP. du 6 septembre 1979, portant intégration et nomination dans les cadres de la catégorie B, hiérarchie I des services techniques (élevage).	309
<i>Rectificatif</i> n° 3234/MJT.-DGTFP.-DFP. du 9 avril 1980 à l'arrêté n° 159/MJT.-SGFPT.-DFP. du 22 janvier 1979, portant intégration et nomination des volontaires de l'éducation dans les cadres de la catégorie C, hiérarchie I des services sociaux (enseignement) en ce qui concerne un agent	309
<i>Rectificatif</i> n° 3499/MJT.-DGTFP.-DFP. du 14 avril 1980 à l'arrêté n° 1695/MJT.-DGT.-DCGPCE. du 17 mars 1977, portant intégration dans la convention collective du 1 ^{er} septembre 1960, des agents décisionnaires des divers services en ce qui concerne une monitrice ...	309

<i>Rectificatif</i> n° 3236/MJT.-DGTFP.-DFP. du 9 avril 1980 à l'arrêté n° 219/MJT.-SGFPT.-DFP. du 13 janvier 1978, fixant la liste des candidats déclarés admis aux concours professionnels de présélection d'accès aux différents grades de la santé publique et des affaires sociales en ce qui concerne l'accès au grade d'assistance sociale (régularisation)	316
<i>Rectificatif</i> n° 2039/MJT.-DGTFP.-DFP. du 1 ^{er} avril 1980, accordant un congé spécial d'expectative de retraite de 6 mois à un conducteur principal d'agriculture de 9 ^e échelon et admettant ce dernier à la retraite	316

Ministère des Travaux Publics et de la Construction, Chargé de l'Environnement

<i>Actes en abrégé</i>	318
------------------------------	-----

Ministère de l'Éducation nationale

<i>Actes en abrégé</i>	318
------------------------------	-----

<i>Additif</i> n° 3146/MEN.-DOC. du 7 avril 1980 à l'arrêté n° 4207/MEN.-DOC. du 30 août 1979, portant attribution de première mise d'équipement aux étudiants bacheliers orientés dans les différents pays (année académique 1979-1980)	319
--	-----

Ministère de l'Économie rurale

<i>Actes en abrégé</i>	319
------------------------------	-----

Ministère du Plan

<i>Actes en abrégé</i>	319
------------------------------	-----

Ministère du Commerce

<i>Acle en abrégé</i>	320
-----------------------------	-----

Ministère de la Santé et des Affaires sociales

<i>Actes en abrégé</i>	320
------------------------------	-----

<i>Rectificatif</i> n° 3389/MSAS.-SGSP.-SP. du 12 avril 1980 à l'arrêté n° 1033/MSAS.-SGSP.-SP. portant promotion au titre de l'année 1977, des agents techniques des cadres de la catégorie C, hiérarchie I des services sociaux (santé publique)	320
--	-----

Propriété Minière, Forêts, Domaines et Conservation de la Propriété Foncière

Domaines et propriété foncière	321
--------------------------------------	-----

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DÉCRET n° 80-176/PR-CAB. du 15 avril 1980, portant détermination de la photographie officielle du Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du conseil des ministres,

LE PRÉSIDENT DU C.C. DU P.C.T.,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la constitution du 8 juillet 1979 ;

Vu la nécessité de déterminer la photographie officielle du Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du conseil des ministres,

DÉCRÈTE :

Art. 1^{er}. — La photographie officielle du Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du conseil des ministres est celle qui a été prise lors de la cérémonie de prestation de serment.

Le Président y apparaît devant six microphones, vêtu d'un costume bleu marine rayé de blanc d'une chemise blanche et d'une cravate bleu marine avec des petits pois blancs. Il porte l'insigne du Parti Congolais du Travail et l'écharpe de Grand Croix du Mérite Congolais.

Art. 2. — La photographie officielle du Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du conseil des ministres mesure 68 centimètres de long et 48 centimètres de large.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Brazzaville, le 15 avril 1980.

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.

—o—

DÉCRET n° 80-177 du 15 avril 1980, portant nomination à titre normal et à titre exceptionnel dans l'ordre du mérite congolais.

LE PRÉSIDENT DU C.C. DU P.C.T.,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Sur proposition du camarade Membre du Bureau Politique du Parti Congolais du Travail, secrétaire général de la C.S.C. ;

Vu la constitution du 8 juillet 1979 ;

Vu le décret n° 59-54 du 25 février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;

Vu le décret n° 59-227 du 31 octobre 1959, fixant le montant des droits de chancellerie ;

Vu le décret n° 59-228 du 31 octobre, portant création du conseil de l'Ordre du Mérite Congolais ;

Vu le décret n° 59-226 du 31 octobre 1959, fixant les insignes de l'Ordre du Mérite Congolais ;

Vu le décret n° 59-239 du 27 novembre 1959, relatif à la remise des insignes de l'Ordre du Mérite Congolais ;

Après avis de la chancellerie,

DÉCRÈTE :

Art. 1^{er}. — Est nommé à titre normal dans l'Ordre du Mérite Congolais :

Au grade d'officier

M. Onzé (Didier), chef du personnel IMPRECO.

Art. 2. — Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais.

Au grade de commandeur

M. Hubert (Roger), administrateur délégué de la société IMPRECO.

Au grade d'officier

MM. Weber (Edmond), technicien en textile ;
Raymond (Amrhein), technicien en textile.

Art. 3. — Il ne sera pas fait application du règlement des droits de chancellerie, prévus par le décret n° 59-227, en ce qui concerne la nomination à titre exceptionnel.

Art. 4. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Brazzaville, le 15 avril 1980.

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.

PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

DÉCRET n° 80-147 du 4 avril 1980, plaçant M. Bikindou (Robert), en position de détachement auprès du MULPOC Afrique Centrale.

LE PRÉSIDENT DU C.C. DU P.C.T.,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la constitution du 8 juillet 1979 ;

Vu la loi n° 15-62 du 3 février 1962, portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 79-154 du 4 avril 1979, portant nomination du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79-155 du 4 avril 1979, portant nominations des membres du conseil des ministres ;

Vu le décret n° 79-706 du 30 décembre 1979, modifiant la composition du conseil des ministres,

DÉCRÈTE :

Art. 1^{er}. — M. Bikindou (Robert), ingénieur des travaux publics, est placé en position de détachement de longue durée auprès du MULPOC Afrique Centrale à Yaoundé.

Art. 2. — La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par le MULPOC Afrique Centrale qui est en outre redevable envers le trésor public de la contribution par la constitution de la pension de retraite de l'intéressé.

Art. 3. — Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

Art. 4. — Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de cessation de service de l'intéressé, sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Brazzaville, le 4 avril 1980.

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.

Par le Président du C.C. du P.C.T.,
Président de la République, Chef de l'Etat,
Président du conseil des ministres :

Le Premier ministre, Chef du Gouvernement
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le ministre des travaux publics et de la construction,
chargé de l'environnement,
Capitaine Benoit MOUNDELÉ-NGOLLO

Pour le ministre des finances en mission :
Le ministre du plan,
Pierre MOUSSA.

Le ministre du Travail et de la Justice,
Garde des Sceaux.
Victor TAMBA-TAMBA.

PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Actes en abrégé

PERSONNEL

Nomination

— Par arrêté n° 3214 du 8 avril 1980, maître Tathy (Amédée) est nommé secrétaire particulier au Cabinet du Membre du Bureau Politique, Premier ministre, Chef du Gouvernement.

Le présent arrêté prend effet à compter du 4 avril 1979.

Divers

— Par arrêté n° 2059 du 1^{er} avril 1980, il est institué une commission chargée de l'élaboration de la charte des entreprises d'Etat, conformément aux conclusions de la conférence des entreprises d'Etat tenue du 10 janvier au 5 février 1980 à Brazzaville.

La composition de la commission est fixée ainsi qu'il suit :

Président :

CENAGES.

Membres :

Le conseiller économique à la présidence ;

Le conseiller économique au cabinet du Premier ministre

Le conseiller économique au cabinet du membre du Bureau Politique chargé de l'Idéologie ;

Le conseiller économique au cabinet du ministre du Bureau Politique chargé du Plan et de l'Economie ;

Un représentant du ministère de la Justice et du Travail ;

Un représentant du Bureau Confédéral de la C.S.C..

Les travaux de la commission se dérouleront les après-midi des jours ouvrables et éventuellement les dimanches matin.

La commission adressera à la commission permanente un compte rendu de l'avancement de ses travaux tous les quinze jours.

Les départements ministériels sont tenus d'apporter leur concours à la commission.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Actes en abrégé

PERSONNEL

Tableau d'avancement

— Par arrêté n° 2084 du 4 avril 1980, sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1980 :

ARMEE DE TERRE

ARME BLINDÉE DE CAVALERIE

Pour le grade d'adjudant :

Après :

Miazonzama (François).

Ajouter :

Le sergent-chef ;

Niakaba (Gilbert).

INFANTERIE

Pour le grade de sergent-chef :

Après :

Awéné (Pascal).

Ajouter :

Tombet (Henri) ;

Kiminou (Christophe) ;

Poungui (Edouard).

ARME BLINDÉE - CAVALERIE

Après :

N'Sondé (Pierre).

Ajouter :

Massala-Kombo ;

Moungala-Massangui.

Les nominations seront prononcées trimestriellement par ordre général du président de la commission permanente à l'Armée, Chef d'Etat-Major général de l'Armée Populaire Nationale.

Nomination

— Par arrêté n° 3259 du 10 avril 1980, sont nommés à titre définitif à compter du 1^{er} avril 1980.

ARMEE DE TERRE

ARTILLERIE

Pour le grade de capitaine :

Mahinga (Christophe) ;

Ondongo (Joseph) ;

Bilongo (David)

TRANSMISSIONS

Mankou (Gaston).

ADMINISTRATION

Bickini (Bernadin).

SANTÉ

Kangala (Norbert).

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pouela (Dominique).

ARMEE DE L'AIR

A)-PERSONNEL NAVIGANT

Pilote

N'Doudi (Médard).

B)-PERSONNEL NON NAVIGANT (SPÉCIALISTE)

N'Gounga (Auguste).

ARMEE DE MER

OFFICIER FUSILIER

Bidounga-Dalligo (Pierre).

ARMEE DE TERRE

A)-INFANTERIE

Pour le grade de lieutenant :

Tchitembo (Jérôme) ;

M'Voukani (Auguste) ;

Bonzi (David) ;

Mondjo (Jean-Richard).

B)-INFANTERIE AÉROPORTÉE

Obami (Pierre-Nestor) ;

N'Guili (Jarnaques) ;

N'Gassaki (Jean) ;

Kodia (Marc) ;

Mabanza (Jean-Marie).

ARME BLINDÉE - CAVALERIE

Mampouya (Etienne) ;

Ollandzobo-Bongo (Etienne).